

PEDT

2022/2025

COMMUNE DE LA BREDE

SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES



La Brède ■

Montagnac

PROJET Educatif de Territoire (PEDT) 2022-2025

PREAMBULE

La commune de La Brède a une volonté de poursuivre le travail engagé dans le cadre du Projet Educatif de territoire de 2015/2021.

Ce projet contribue à mettre en cohérence les actions et à développer les moyens pour assurer une diversité et une complémentarité de l'offre éducative sur la commune. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement de chaque enfant, dans l'autonomie et à l'engagement citoyen.

L'ambition communale consiste à garantir la concertation et la cohérence entre tous les acteurs éducatifs locaux

1 - Porteur du projet

Collectivité territoriale porteur du projet	COMMUNE DE LA BREDE
Date de présentation du projet	2022
Nom du correspondant	Michel DUFRANC
Fonction	Maire de la Commune
Adresse électronique (Secrétariat)	michel.dufranc@labrede-montesquieu.com
Nom de l'élue référente du PEDT	Nathalie GIPOULOU
Fonction :	Adjointe déléguée aux affaires scolaires et enfance jeunesse
Coordinateur du projet	Fabienne Constantin
Fonction	Responsable service enfance jeunesse et affaires scolaires
Adresse électronique	enfancejeunesse@labrede-montesquieu.com
Téléphone	05.57.97.76.97

Périmètre du PEDT :

- La mise en œuvre du PEDT est à l'échelle géographique de la commune.
- Ce territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

Public concerné :

Le PEDT implique :

- 1 Ecole maternelle publique « Lou-Baradey » (93 enfants en 2021/2022) et 1 école maternelle privée « Les Lucioles » (83 enfants en 2021/2022):
- 1 Ecole élémentaire publique « Jean Cazauvieilh » dont une classe ULIS de 13 enfants maximum (242 enfants en 2021/2022) et 1 école élémentaire privée « Rambaud » (204 élèves)
- 1 Collège public « Montesquieu » (752 élèves) et 1 collège privé Rambaud (594 élèves)
- Les structures périscolaires et extrascolaires communaux de 3 à 17 ans
- La structure Info jeunes
- Le Conseil Municipal des jeunes (16 jeunes du CM1 à la 4ème)

2 – Comité de pilotage

Le comité de pilotage comprend :

- Les partenaires institutionnels (CAF, SDJES...)
- Les directeurs et directrices des établissements scolaires
- Les représentants des parents d'élèves
- Les directeurs des accueils de loisirs
- Les représentants des jeunes (commission jeune, CMJ)
- Les présidents et encadrant des associations locales
- La communauté de communes
- Les professionnels de santé ou autres associations partenaires des projets de la commune (Mission locale.....)

Le comité de pilotage s'est réuni en juin 2022.

Etaient présents :

- Les Directeurs des établissements scolaires publics et privés
- Les Elues déléguées à l'enfance et à la jeunesse et ceux délégués aux associations
- Les Présidents et animateurs associatifs de la commune (31 personnes)

Certains partenaires éducatifs non présents lors de l'élaboration initiale de ce PEDT seront appelés à s'associer à la démarche lors de la précédente réunion en novembre.

3 – Les Enjeux et Principes du PEDT

Le PEDT est un projet évolutif et partenarial qui vise à :

- développer sur la commune donné une politique éducative locale concertée et évaluée en faveur des enfants ;
- favoriser l'accès des enfants à des projets éducatifs, à l'autonomie et à l'engagement citoyen.

Au-delà de l'école et de la famille, d'autres institutions et d'autres acteurs interviennent dans le parcours de l'enfant. Par leurs actions, ils contribuent chacun à la construction de la personne et donc, du citoyen de demain. La place des différents acteurs est un enjeu majeur de tout projet éducatif.

Le Projet Educatif de territoire va s'appuyer sur les principes suivants :

- mobiliser toutes les ressources de la commune afin de garantir une continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, des collèges et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire par le tissu associatif.
- organiser des activités périscolaires et extrascolaires de qualité et prolongeant le service public d'éducation, afin d'assurer la complémentarité éducative tout au long de l'année ;
- renforcer le travail en réseau, le partage du travail éducatif.

Aussi, à travers ce PEDT, l'ambition communale consiste à garantir la cohérence entre tous les acteurs éducatifs locaux dans la continuité du projet éducatif qu'elle a déjà établi et voté.

4 - Les objectifs éducatifs

- Développer l'apprentissage de la citoyenneté, encourager le savoir-vivre ensemble et développer le sens des responsabilités de chacun ;
- Accompagner les enfants dans l'accès à toutes les formes de cultures, de savoirs et de pratiques. Faire participer les enfants durant leur temps de loisirs, à des découvertes culturelles, sportives et de jeux.
- Développer l'éducation à la communication, par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Accompagner l'enfant dans sa recherche d'autonomie, dans le respect des besoins et des caractéristiques de son âge ;
- Développer les liens intergénérationnels ;
- Favoriser l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité ;
- Sensibiliser l'enfant à son environnement dans une volonté affirmée d'éco-citoyenneté (charte du développement durable municipale)

5 - Les projets municipaux proposés dans le cadre du PEDT

Dans le cadre de son projet éducatif, la Municipalité veut proposer à ses partenaires, comme elle l'a déjà fait depuis plusieurs années, de participer à des activités ou manifestations municipales telles que :

- Le Carnaval de La Brède ;
- Park en fête ;
- La semaine du développement durable ;
- La Rosière (vélos fleuris) ;
- Actions commémoratives ponctuelles ;
- La soirée des Droits des enfants ;
- Actions de prévention ;
- Activités de Noël ;
- Semaine de l'arbre ;
- Activités périscolaires

6 - Diagnostic

6 – 1 : Ressources de la commune

La commune de La Brède bénéficie d'une grande diversité d'activités dans des domaines variés et compte près de soixante associations dont 19 sportives, 4 de bien-être et santé, 2 de danses, 15 de culture et patrimoine, 3 d'enfant et famille, 6 de loisirs, 1 association de seniors et aussi 5 associations de solidarité et 5 de vie locale.

6 –2 : Structures municipales existantes

a) *Les accueils périscolaires*

Le temps périscolaire se décline en 4 périodes :

- la période d'accueil du matin avant la classe
- le temps méridien
- la période d'accueil du soir après la classe
- le mercredi à la demi-journée ou à la journée

- **L'accueil du matin** entre 7 h 15 et 8 h 20 à l'élémentaire et 8 h 30 à la maternelle est consacré aux activités ludiques et calmes. Les enfants arrivent de façon échelonnée.

En maternelle nous disposons d'une grande salle d'accueil, aménagée de plusieurs espaces (dînette, bricolage, tapis de jeux, dessins, jeux de construction, lecture, ludothèque, télé...) et qui fait office de salle d'activités.

En élémentaire, un coin lecture permet aux enfants de commencer tranquillement sa journée.

- **Le temps méridien**

La municipalité a confirmé sa volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière et reste un moment d'éducation privilégié à l'apprentissage nutritionnel et à la vie en collectivité, du respect de soi et des autres, du matériel et de la nourriture.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon des temps différents : un temps de surveillance dans les cours et un temps de repas.

Un self est mis en place et les enfants passent à tour de rôle par classe du CP au CM2.

En maternel, ce sont les ATSEM qui servent les enfants.

Les enfants sont encadrés dans la cour par les animateurs périscolaires, les ATSEM et du personnel technique. On comptabilise 300 enfants qui déjeunent tous les midis. L'école maternelle et élémentaire possède leur propre salle de restauration. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps calmes sont également prévus après le déjeuner.

- **L'accueil du soir** entre 16 h 15 et 18 h 30 laisse le choix à l'enfant de choisir son activité de jeux extérieurs, de dessin, de jeux de société ou de lecture.

Un goûter est distribué à tous les enfants avant leur activité du soir.

Une étude surveillée est mise en place pour les élèves du CE2 au CM2 qui le souhaitent de 17h15 à 18h00 le lundi et le jeudi.

- **Activités proposées pendant l'accueil du soir en partenariat avec les associations :**

La municipalité propose des **Ateliers Périscolaires (ATP) facultatifs** comprenant deux thématiques, culturelle et sportive. Ces activités se déroulent dans les locaux scolaires ou sur des équipements de proximité, accessibles à pied pour certaines activités. Elles sont encadrées par du personnel qualifié municipal et associatif

En maternelle :

Les lundi, mardi et vendredi de 17 h 00 à 18 h 00 pour les enfants de moyenne et grande section.

En élémentaire :

Les mardi et jeudi de 17 h 00 à 18 h 00, pour les CP/CE1 et les CE2/CM1/CM2.

Les parents viennent chercher leurs enfants de façon échelonnés et un(e) animateur(ice) veille à leur accueil afin de répondre à d'éventuellement questions.

- **Le mercredi :**

En période scolaire, les parents peuvent réserver pour leurs enfants un accueil à la demi-journée avec repas obligatoire ou à la journée.

L'accueil se déroule de 7 h 15 à 18 h 30 sur les écoles maternelles et élémentaires.

Les parents peuvent amener leur(s) enfants jusqu'à 9 h 30 et les récupérer :

- Soit après le déjeuner de 13 h 15 à 13 h 30
- Soit à partir de 17h00 et jusqu'à 18 h 30

Les enfants peuvent le matin, au choix, participer à des activités manuelles, culturelles ou sportives encadrées par des animateurs municipaux diplômés.

Après déjeuner, en maternelle, les plus petits partent à la sieste, accompagnés d'un ou d'une animatrice.

Pour les élémentaires, après un temps calme, trois possibilités s'offrent à eux l'après-midi, suivant le planning :

*Par tranches d'âges, les enfants participent à des petits jeux extérieurs séparément. (2 ou 3 groupes)

*Une fois par mois, un grand jeu est organisé pour tous (Chasse au trésor, jeux de rôles, Cluéo géant, Fort Boyard...) ou une journée à thème ;

*Une fois par mois, les enfants choisissent eux-mêmes une activité selon une liste préétablie par l'équipe. Ils votent à bulletin secret et le glissent dans une urne. Les deux jeux qui récolteront le plus de voix seront choisis.

b) Les accueils extrascolaires

- Pendant les vacances scolaires, 3 structures sont ouvertes. Une pour les 3/6 ans (maternelle), une pour les 6/11 ans (élémentaire) et une pour les 11/17 ans ou collégiens.

Pour les 2 premières, les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30 sur les deux établissements scolaires en fonction de leur tranche d'âge.

Les jeunes eux sont accueillis dans les locaux de l'Espace Jeunes de 14 h à 18 h où suivant des projets d'activités à la journée.

c) L'info Jeunes

Cette structure municipale fait partie du réseau national de l'Information Jeunesse dont la labellisation a été renouvelée en 2020. C'est un espace d'information et de documentation sur plusieurs thématiques qui peut accueillir des jeunes de 12 à 30 ans et de toutes les communes voisines.

Au-delà du diagnostic communal, se met en place une convention territoriale globale à l'échelle intercommunale pour laquelle un diagnostic de territoire a permis d'identifier des problématiques et des enjeux locaux.

7 - Les actions à mettre en œuvre d'ici 2025

Les différents constats (non exhaustifs) évoqués lors de la réunion avec les partenaires ont permis d'identifier de nouvelles actions et certaines à développer pendant l'année à venir :

- L'enfant porteur de handicap : améliorer l'accueil. Pour cela des formations seront proposées aux animateurs municipaux ;
- Organiser des soirées de sensibilisations avec différentes thématiques comme le numérique, le harcèlement, l'alimentation, le sommeil ... : les thèmes de ces soirées seront proposés en lien avec les établissements scolaires et leurs problématiques ;
- Avec le Conseil Municipal des jeunes (CMJ) sensibiliser au tri sélectif sur tous les établissements partenaires du PEDT : mise en œuvre de moyens de communication et d'information sur le sujet (affiches, contact dans les établissements scolaires, animations ponctuelles sur le sujet) ;
- Mettre en œuvre le dispositif «PLAN MERCREDI» : Le Plan mercredi permettra d'encourager et de développer les projets portés par la commune et améliorera encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi après-midi.
- Trouver des partenaires afin de développer les projets intergénérationnels : prise de contact avec la nouvelle « maison séniors » de la commune

8- Durée du PEDT

Année scolaire 2022/2023 à année scolaire 2024/2025 (3 années scolaires).

9 - Evaluation

Les élues et les partenaires ont décidé d'organiser 3 réunions annuelle avec les partenaires afin de déterminer si les objectifs des actions menées sont atteints.

- 1^{ère} réunion en juin : - évaluation annuelle et définir les actions communes pour l'année scolaire à venir.
Une grille d'évaluation sera transmise en mars à tous les partenaires éducatifs afin de répondre aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs des objectifs visés.
- 2^{ème} réunion en novembre : - présentation et bilan des projets du premier trimestre et calendrier des prochaines actions

- 3^{ème} réunion en mars : - présentation et bilan des projets du second trimestre et calendrier des prochaines actions – distribution d'une grille d'évaluation